

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne s'est vue remettre une Victoire des acteurs publics

Dossier de la rédaction de H2o
February 2024

Le 7 février, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne s'est vue remettre une Victoire d'acteurs publics, par Christophe Béchou, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour la mise en œuvre sur le bassin d'un outil innovant de contractualisation avec les collectivités territoriales : "l'accord de résilience".

Lancés en mars 2023, les accords de résilience s'inscrivent dans le plan de résilience Loire-Bretagne 2023-2024, un plan qui s'inscrit sur le bassin hydrographique la trajectoire nationale de sobriété portée par le plan eau du gouvernement. Ils permettent aux collectivités en difficulté sur l'eau potable de se regrouper pour structurer leur action et leur fonctionnement afin de garantir la disponibilité de la ressource sur leurs territoires et atteindre les objectifs de réduction des prélèvements prévus dans le plan eau (une baisse de 10 % pour tous les usages, dont les usages domestiques). L'outil, qui s'accompagne de financements renforcés, se décline aux plus près des réalités locales et propose une contractualisation autour de trois axes principaux : 1. Un accompagnement des collectivités pour améliorer le portage technique et financier de leurs politiques de l'eau et structurer ainsi leur maîtrise d'ouvrage ; 2. Un objectif d'économies d'eau qui vise à réduire les fuites d'eau sur les réseaux du territoire concerné et à engager une dynamique de sobriété (moins de 10 %) chez les particuliers (par le financement de récupérateurs d'eau ou encore par l'équipement de la population de compteurs d'eau potable intelligents) et dans les infrastructures publiques (à travers des expérimentations d'économie d'eau sur des bâtiments communaux) ; 3. Un objectif de sécurisation de l'eau potable notamment par des travaux d'interconnexions de sécurisation entre services de distribution proches ou encore l'augmentation des capacités de stockage.

En 2023, 17 accords de résilience ont pu être signés avec plus de 130 collectivités sur les 150 qui avaient été durement touchées par la sécheresse en 2022 (Ardèche, Creuse, Haute-Vienne, Finistère, Puy-de-Dôme, Loire...). Le dispositif se poursuit en 2024 et pourrait être amplifié dans le cadre du futur programme d'intervention de l'agence pour les années 2025-2030.

Loire-Bretagne